



La mobilisation sociale s'accroît, c'est l'heure du retrait ! 28 MARS

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse, la 9^{ème} journée de mobilisation contre la réforme de retraites a encore réuni plus de 3 millions de manifestants, ce qui en fait l'une des plus importantes depuis le début du mouvement social. La jeunesse s'est aussi largement mobilisée.

Massifs et déterminés, ces manifestations, ces actions intersyndicales, ces grèves et ces débrayages sont une réponse aux contre-vérités exprimées par le Président de la République et son entêtement incompréhensible.

Alors que l'exécutif cherche à tourner la page, ce mouvement social et syndical pérenne et responsable, confirme la détermination du monde du travail et de la jeunesse à obtenir le retrait de la réforme.

Rien n'entame la détermination des travailleurs, privés d'emplois, jeunes et retraités à rejeter, toujours aussi fortement, la réforme des retraites que tout le monde, sans exception, juge injustifiée, injuste et brutale.

Le puissant rejet social de ce projet est légitime et son expression doit se poursuivre.

Revendiquant le retrait de la réforme des retraites, l'intersyndicale appelle les millions de travailleurs et travailleuses, les jeunes et les retraités à continuer de se mobiliser. Elle appelle à des rassemblements syndicaux de proximité ce week-end et à une nouvelle grande journée de grève et de manifestations

28 MARS

**Une force
à vos côtés**

**Le 28 mars et après si nécessaire,
La CGT appelle les travailleurs actifs,
retraités, privés d'emplois et la jeunesse à
participer massivement aux grèves
reconductibles et aux manifestations sur
l'ensemble du territoire, toujours plus fort,
jusqu'au retrait de la réforme et à leur
donner une dimension historique.**

MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES
RETRAITES
On lâche rien !



La CGT propose :

- Départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)
- Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé
- Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donnée la trajectoire de leur rémunération
- Prise en compte des années d'études
- Concernant la pénibilité ; prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métiers
- Taux de remplacement minimum de 75%.
- Dans tous les cas, pas de pension inférieure au SMIC CGT (2000€) quelque soit le régime de retraite.
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Cela inclut également les agriculteurs et pose la question de la juste rémunération de leur travail

IL Y A DES BORNES
A NE PAS DEPASSER



**Toutes et tous en grève et aux manifestations
le 28 mars 2023 !!!**

-MOULINS 14h30 Place de la Liberté.

-NEVERS 14h IBIS Faubourg de Lyon.

-LE CREUSOT 14h30 devant l'ALTO.

-MONTCEAU 14h30 Place de la Mairie.

-CHALON 14h30 Maison des Syndicats